



SOUTIEN A LA DYNAMIQUE DES CLUSTERS

Cahier des charges



Appel à projets Clusters

L'amélioration des perspectives de croissance et de compétitivité de l'économie marocaine passe, notamment, par le soutien à l'innovation et à la recherche et développement répondant ainsi aux enjeux économiques, dirigés par les besoins des industries et des services.

Pour le Maroc, il s'agit de mettre en place un écosystème adéquat à l'émergence d'idées d'innovation, comprenant les entreprises industrielles porteuses de projets innovants, les universités, les centres techniques, les organismes de capital-risque et les pôles de développement technologiques.

L'objectif à moyen terme est de positionner le Maroc dans le club des pays producteurs de technologies, de permettre l'éclosion d'une économie à forte valeur ajoutée, mais aussi de renforcer l'image du Maroc au niveau international et son attractivité pour les investissements.

L'Innovation, la R&D et le développement technologique sont désormais, des facteurs clés pour la consolidation de la compétitivité des entreprises industrielles, la stimulation de la création de valeur et de l'emploi qualifié, le renforcement de la production locale, la montée en gamme du produit made in Morocco et l'amélioration du niveau technologique du Maroc.

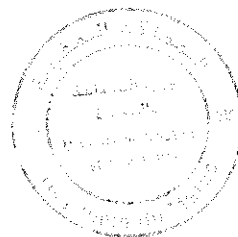
Par ailleurs, la R&D et l'innovation collaborative sont des leviers indispensables au développement et à la pérennisation des écosystèmes industriels.

En dépit d'un contexte international incertain caractérisé par des tensions géopolitiques et inflationnistes d'une grande ampleur, et d'un contexte national impacté par la récurrence des années de sécheresse, le secteur industriel marocain a enregistré une dynamique de croissance remarquable en 2022, consolidant son rôle de pilier majeur de l'économie nationale, avec des résultats encourageants dans plusieurs secteurs clés.

Le secteur industriel national a enregistré un investissement de 33,9 MMDH en 2022. Cette injection de fonds témoigne de la confiance des acteurs économiques dans le potentiel de croissance de ce secteur, mettant en lumière des opportunités attrayantes et des perspectives prometteuses.

La production industrielle a atteint 738,7 MMDH en 2022, témoignant d'une performance solide du secteur. Cette croissance significative est accompagnée d'une augmentation substantielle du chiffre d'affaires, qui a enregistré une valeur de 801,5 MMDH, mettant en évidence la vigueur de l'activité économique dans l'industrie.

La création nette d'emplois, indicateur primordial pour l'évaluation de la performance du secteur industriel, a connu une progression significative, avec la création de 70 329 emplois nets entre 2021 et 2022. Cette expansion de l'emploi reflète la vitalité du secteur industriel en tant que moteur essentiel de l'activité économique.



Le Maroc s'affirme comme un hub industriel diversifié, allant des industries agroalimentaires et textiles aux industries automobiles et aéronautiques. La montée en gamme de la production est également notable, avec une intégration croissante de technologies innovantes et une valorisation accrue des produits marocains.

Malgré ces tendances positives, certains défis persistent, tels que la nécessité d'améliorer l'infrastructure logistique, de renforcer la formation des ressources humaines et de promouvoir l'innovation.

Le secteur industriel marocain dispose d'un fort potentiel de développement pour les années à venir. Les perspectives sont favorables, notamment grâce à la poursuite de la diversification, à l'augmentation des investissements et à l'amélioration du climat des affaires. Le Maroc est en passe de devenir un acteur majeur de l'industrie mondiale, en contribuant à la croissance économique et à la création d'emplois.

Dans ce même contexte, les clusters industriels sont considérés, aujourd'hui, comme un outil efficace complémentaire pour une meilleure émulation et stimulation de l'innovation et de la R&D collaboratives dans l'industrie marocaine et dans les écosystèmes industriels en particulier.

L'objectif à travers la démarche cluster est de permettre, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays, l'éclosion de projets innovants orientés marché et d'accompagner les entreprises et les acteurs les plus volontaristes à constituer des clusters de haut niveau.

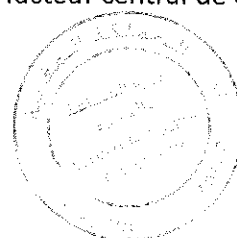
Les clusters constituent un mode efficace de génération de projets collaboratifs à fort contenu innovant. Ils ont pour objectifs de :

- Animer les acteurs (entreprises, centres et structures de R&D, de recherche) autour de projets collaboratifs à fort contenu innovant dans les niches et les thématiques identifiées ;
- Créer un environnement technologique et des synergies favorables au développement de projets de R&D et d'innovation et à l'émergence de Start-up innovantes ;
- Favoriser une dynamique de progrès permettant aux entreprises du cluster de devenir plus compétitives, de développer et de conquérir des parts de marchés à l'international dans leurs domaines.

En vue de favoriser l'émergence et la mise en place des clusters au Maroc, il a été procédé à l'adoption d'une démarche visant, d'une part, à définir le cadre conceptuel général de mise en place de ces clusters, et d'autre part, à réunir les conditions propices à leur développement.

A ce titre, 13 clusters ont été sélectionnés suite aux appels à projets lancés depuis l'année 2011 et bénéficiant du soutien de l'Etat dans le cadre d'un contrat-programmes.

Dans la continuité de la mise en œuvre de ce programme, ce Ministère lance cet appel à projets qui vise à identifier, sélectionner et soutenir de nouveaux projets de clusters, opérant **dans les secteurs industriels et/ou technologiques**, porteurs de stratégie de développement significative pour leurs secteurs et pour lesquelles l'innovation constitue un facteur central de compétitivité.



Par ailleurs, ledit appel à projets est adressé également aux clusters existants, labellisés dans le cadre de précédentes éditions d'appels à projets lancés par le MIC et ayant dépassé 8 ans de soutien, pour bénéficier de l'appui de l'Etat à travers le FAC, et ce dans le cadre de contrats-programmes sur une période de 5 ans.

Après 8 ans d'existence, ces Clusters sont à même de présenter une vision claire, une stratégie plus structurée avec un positionnement bien ciblé, particulièrement suite à la maturité acquise au fil des années ainsi qu'à leurs retours d'expérience au sein de leurs filières industrielles respectives.

A cet effet, ces clusters existants peuvent déposer leur dossier de candidatures pour bénéficier du soutien de l'Etat dans le cadre de cette édition, au même titre que les nouveaux Clusters, tout en mettant l'accent sur le trait de différenciation entre les premières années de soutien (premières 8 ans) et cette deuxième phase d'appui.

A ce titre, le présent cahier des charges vise à permettre d'apprécier, notamment, les éléments suivants :

- La stratégie de développement du cluster avec l'appui de ses partenaires (création de valeur ajoutée, amélioration de parts de marchés, etc.).
- L'innovation collaborative initiée au sein du cluster (modalités pratiques de partenariats, équipe de pilotage, leader, moyens mutualisés, etc.)
- L'articulation du projet avec d'autres projets thématiques, régionaux, locaux, etc.
- La visibilité des clusters à l'international.

La crédibilité du projet dépendra, non seulement des aspects techniques et économiques, mais aussi d'une forte convergence entre les objectifs poursuivis par les acteurs : industriels, recherche et formation, et par les acteurs publics.

Pour cela, les porteurs de projets de clusters sont invités à remplir leur dossier de candidature, en répondant au cahier des charges à retirer du :

Ministère de l'Industrie et du Commerce auprès de la
Division des Plateformes Technologiques et des Clusters

Avenue Tadla, MABELLA, RABAT

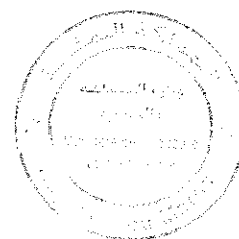
Tél. : 06 22 73 20 83

E-mail : ielinani@mcinet.gov.ma

Ou

A télécharger sur le site internet du MIC

<http://www.mcinet.gov.ma>



Présentation du dossier et contact
Clusters

Le présent appel à projets doit permettre de sélectionner, **pour l'année 2025**, les meilleurs projets de clusters, opérant dans les secteurs industriels et/ou technologiques, les plus prometteurs devant bénéficier d'un appui financier de l'Etat.

Les porteurs de projets de clusters répondant aux conditions du présent appel à projets, sont invités à transmettre leur dossier de candidature auprès du Ministère de l'Industrie et du Commerce, au plus tard, Le 24 juillet 2025 à 15h.

Une déclaration sur l'honneur du Président de l'association, dont le modèle se trouve annexé à ce document, doit être jointe au dossier de candidature.

Éléments importants pour la présentation du dossier

Le dossier complet doit être fourni en trois exemplaires et déposé en mains propres contre accusé de réception à « la Division des Plateformes Technologiques et des Clusters », sis au siège du Ministère de l'Industrie et du Commerce, Quartier Administratif Chellah, Rabat.

Pour qu'un dossier puisse être enregistré, il doit être constitué des modèles joints. Il doit comporter un dossier administratif et un dossier technique.

Les dossiers incomplets, fragmentés ou ne répondant pas aux préconisations ci-dessus ne seront pas acceptés.

Contacts et informations

Tout renseignement sur le présent appel à projets peut être obtenu auprès de :

**Division des Plateformes Technologiques et des Clusters
Ministère de l'Industrie et du Commerce**

Tél. : 06 22 73 20 83

Email : ielinani@mcinet.gov.ma



Définition Clusters

Le cluster se définit comme une association constituée conformément à la loi n° 75-00 modifiant et complétant le dahir du 3 jourmada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association, dont les membres sont les entreprises, les établissements et centres de recherches ou de formation et les institutions, opérant dans les secteurs industriels et technologiques, dotés d'une stratégie commune de développement et dont l'objet statutaire est de stimuler l'émergence des projets collaboratifs innovants.

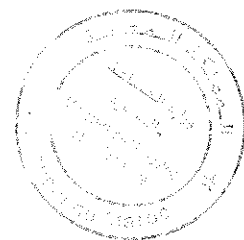
Ce regroupement permet aux entreprises de bénéficier d'avantages compétitifs grâce notamment aux « externalités » qu'il suscite.

Le cluster développe pour ses membres des actions de mutualisation ou collectives orientées notamment vers l'innovation sous toutes ses formes : technologique, de service, recherches de marchés, marketing, formation, veille stratégique, etc.

Le Cluster est doté d'une structure de gouvernance propre dans laquelle les chefs d'entreprises jouent un rôle moteur. La stratégie élaborée collectivement, est mise en œuvre à travers un plan d'action concerté.

Le cluster comprend un « noyau dur » ancré sur un territoire dont la dimension est propice aux coopérations. Cette concentration n'exclut pas des échanges avec des organismes situés en dehors du périmètre du cœur du cluster, notamment avec les acteurs de l'écosystème de l'innovation (Institutions, bailleurs de fonds, etc.).

Le nombre minimal exigé pour la création d'un cluster est de 15 membres avec une représentativité au minimum à hauteur de 60% d'entreprises industriels et/ou technologiques.



Contenu du dossier de candidature Clusters

Les clusters candidats doivent constituer leur dossier de candidature selon le cahier des charges défini, ci-après.

Le contenu du présent dossier se compose de trois parties :

- Le dossier administratif.
- Le dossier technique.
- Les critères que le MIC pourra utiliser pour la sélection des projets de clusters avec lesquels l'Etat conclura un contrat-programme.

Contenu du dossier administratif Clusters

Le dossier administratif doit comporter les éléments suivants :

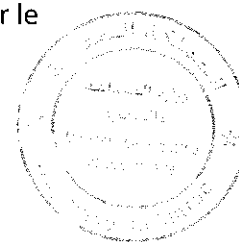
- Quitus du dépôt des statuts ;
- Copie des statuts de l'Association du cluster¹, légalisée avec une date récente signés et cachetés ;
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Constitutive dûment signé et cacheté ;
- Tableau des membres du Conseil d'Administration, signé et cacheté par le Président du cluster et tous les membres du Conseil d'Administration ;
- Un document contenant les montants de cotisation des membres signé et cacheté par le Président du cluster ;
- Le règlement intérieur, signé par M. le Président du Cluster.

Le nombre minimal exigé pour la création d'un Cluster est de 15 membres avec une représentativité au minimum à hauteur de 60% d'entreprises industrielles et/ou Technologiques.

Contenu du dossier technique Clusters

Le dossier technique doit comprendre les éléments suivants et doit être signé et cacheté par le Président du cluster (signature et cachet dans toutes les pages du document technique) :

- **Carte d'identité** du cluster ;



¹ Un modèle de statut type d'association de cluster pourrait être téléchargé sur le site du Ministère : www.mcinet.gov.ma

- Description du **périmètre** du cluster, géographique, mais également en termes d'entreprises, d'établissements et d'unités de recherche, de centres de recherche et de formation qui vont participer à la vie du cluster ;
- Les modalités de la **gouvernance** et du **pilotage** du cluster, qui donnent la mesure de la qualité du partenariat ;
- La **stratégie** générale du cluster ;
- Les **projets de coopération** et de **partenariat avec une fiche descriptive pour chaque projet** ;
- **Les projets collaboratifs innovants avec une fiche descriptive pour chaque projet** ;
- La vision du cluster en matières de **création et l'accompagnement des start-ups** ;
- Un système de **suivi et d'évaluation**.

Les éléments en **gras** représentent les critères importants pour la reconnaissance et la sélection d'un cluster.

Carte d'identité du Cluster

Description générale du cluster

Cette première section s'apparente à la carte d'identité du cluster.

- Nom du cluster ;
- La structure de gouvernance : nom du Président, du vice-président et du trésorier ;
- Adresse : Contact des personnes clés (Président du cluster et/ou Directeur du cluster, etc.) ;
- Secteur, thématiques d'activité et marchés ciblés :
 - ✓ Importance relative des activités principales au regard de l'ensemble du secteur national ;
 - ✓ Justification de l'intérêt stratégique du secteur et des thématiques.
- Territoire du cluster :
 - ✓ Périmètre géographique du noyau central (entreprises adhérentes) ;
 - ✓ Périmètre de l'agglomération productive qui représente le champ potentiel des coopérations futures.
- Genèse et historique du cluster et ancrage territorial ;
- Personnes ayant pris l'initiative de la démarche : présentation des initiatives communes ayant déjà été prises.

Membres et participants au cluster

- Acteurs principaux du cluster :
 - ✓ Les entreprises. Il faudra distinguer entre celles qui sont déjà engagées dans le cluster et celles qui pourraient l'être (les potentielles)
 - ✓ Les institutions de formation et de l'innovation et de la recherche
 - ✓ Les représentants des autres collègues : les institutions, associations et organismes publics.
- Partenaires majeures.



Les partenaires majeurs seront les organismes de formation ou techniques et technologiques dont les liens ne seront pas suffisamment permanents pour qu'ils siègent dans l'assemblée.

➤ Autres partenaires.

Gouvernance du Cluster

Indiquer :

- Les membres du Conseil d'administration.
- L'organisation de l'Association.
- Les modalités d'adhésion des membres du cluster à la structure de gouvernance.
- Les recettes de cotisation.

Stratégie générale du Cluster

Description générale de la stratégie du cluster et de ses objectifs

Les objectifs et la stratégie du cluster seront présentés sur une période de 5 ans.

Dans les secteurs et thématiques d'activité du cluster seront indiqués :

- La stratégie du cluster ;
- Les objectifs chiffrés en matière de projets de R&D, financements levés et parts de marché à l'export ;
- Les technologies et marchés visés ;
- Le positionnement concurrentiel national et international ;
- L'évolution du nombre d'adhésion ;
- L'évolution des recettes de cotisation.

Partenariat et coopération



Projets de coopération et collaboratifs du cluster

Les projets collectifs portent sur un champ étendu de domaines : prospection de marché, initiative de marketing, action en direction des salariés et des compétences, mutualisation de moyens de formation, de production, de veille stratégique, de moyens techniques et technologiques. Ces projets vont produire des effets sur la compétitivité de l'ensemble des industriels.

Les projets collaboratifs associent un nombre restreint d'acteurs (entreprises, centres de recherches, universités, centres de formation) et concernent des projets souvent liés à l'innovation, la R&D et aux technologies.

- Projets de coopération :
 - ✓ Nature, parties prenantes ;
 - ✓ Moyens et Résultats attendus.
- Projets collaboratifs : Objectifs et Résultats attendus

Partenariats

Plusieurs types de partenariats avec des entités extérieures au cluster seront décrits :

- Partenariats externes dans l'environnement géographique du cluster ou au niveau national :
 - ✓ Décrire les relations envisagées ou établies avec des organismes de recherche (exemple : laboratoires de recherche, université) ou d'innovation (exemple : centres techniques).
 - ✓ Les autres partenariats externes peuvent correspondre par exemple à des partenariats avec d'autres clusters ou avec des collectivités territoriales (régions, communes, etc.).
- Partenariats externes au niveau international : décrire les relations envisagées ou à établir avec des organismes et des clusters dans d'autres pays.

Création et accompagnement des start-ups

Le cluster devrait citer sa stratégie en matières de création et d'accompagnement des **start-ups**, en spécifiant les services offerts par type de soutien :

- Spécifier le processus de préparation à la création (formation, incubation, etc.) ;
- Présenter la démarche d'accompagnement post-crédation.

Plan d'action et budget Clusters

Plan d'action

Les orientations, les objectifs et les grandes lignes du plan d'action global, étalés sur une période de 5 ans, est à présenter par le Cluster candidat.

A noter que si le Cluster est retenu, ce plan d'action sommaire devrait être détaillé par la suite, traçant ainsi toutes les actions planifiées annuellement par le cluster sur cette même période.

A ce titre, ce plan d'action détaillé devra notamment intégrer les actions éligibles au financement du Fond d'Appui aux Clusters, à savoir notamment :

- Mise en place des outils de communication. Exp : annuaire, affiches, site web, revue de presse, système d'information...etc ;

- Actions de promotion et de communication. Exp : animation de stand, participation à des événements nationaux et internationaux ;
- Etudes de positionnement concurrentiel, de la mise en place d'un système de veille, études sur les technologies...etc ;
- Actions de conseil. Exp : assistance pour la mise en place des processus de fonctionnement du cluster, des processus de labellisation des projets collaboratifs, assistance pour répondre à des appels à projets internationaux, expertise brevet...etc ;
- Actions de formation. Exp : formation thématique au profit des membres du cluster, mise en place des modules de formation avec les universités...etc.

Budget prévisionnel

Un budget prévisionnel sur une période de 5 ans, comprenant l'ensemble du programme d'emploi du cluster, devra être présenté selon le canevas joint à ce document.

Suivi et évaluation Clusters

Suivi et évaluation

Critères de suivi et d'évaluation retenus :

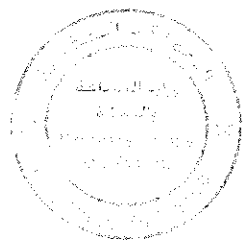
- Le cluster est tenu de fixer ses indicateurs de performance, sur 5 ans, au regard de la nature de ses activités.

Les indicateurs proposés sont les suivants :

Indicateurs	Année1	Année2	Année3	Année4	Année5
- Nombre d'adhérent/membre actif dans le cluster ;					
- Nombre d'entreprises dans le cluster ;					
- Nombre de projets collaboratifs de R&D, d'innovation ou de transfert technologique ;					
- Nombre de nouveaux produits/nouveaux procédés, développés par le cluster ;					
- Nombre de Start-up créées/accompagnées par le Cluster ;					
- Capacité d'autofinancement en (%).					

N B :

- Il est à préciser que tous les indicateurs doivent être annuels et non cumulables.
- Si le cluster candidat est retenu, les indicateurs chiffrés fournis pourraient faire l'objet de modification dans la perspective de les intégrer dans le contrat-programme Etat/cluster.



Mode de sélection des clusters

Processus et critères de choix des projets

Le processus

La sélection, l'évaluation et la labellisation des clusters ainsi que l'approbation du contrat-programme entre l'Etat et le cluster et les décisions de financements seront effectués au niveau du comité de pilotage du Fonds d'Appui aux Clusters.

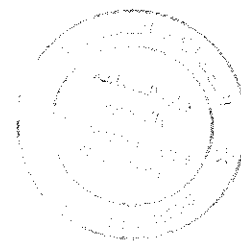
Les éléments d'appréciation

Les projets seront soumis à une grille d'**analyse technique** portant sur les aspects suivants :

- Enjeu de l'objectif économique, technologique et scientifique, commercial et international ;
- Masse critique (nombre d'entreprises du cluster et sur le territoire du cluster) ;
- Nombre, identité et « qualité » (adéquation/leader) des acteurs réellement impliqués relativement à chacun des objectifs à atteindre par domaine ;
- Vraisemblance des principaux projets collaboratifs d'innovation et de développement techniques et non techniques ;
- Synergies entreprises – recherche – établissements de formation.

S'agissant des aspects plus **qualitatifs**, les points sur lesquels s'appuiera l'appréciation sont principalement les suivants :

- Modalités d'organisation de la gouvernance et animation ;
- Visibilité internationale ;
- Projets de coopération internationale ;
- Ancrage territorial et effet réseau ;
- Présence de financeurs ;
- Enjeux, ressources humaines et formation.



Budget prévisionnel

EXERCICES SUR 5 ANS (MONTANTS EN DHS)

CHARGES	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Charges du personnel					
Frais de location*					
Frais d'investissement * (mobilier, équipement informatique)					
Frais liés aux actions du plan d'action du cluster					
Autres charges * (à préciser)					
TOTAL DES CHARGES					
PRODUITS					
Cotisations					
Subventions					
Services payants					
Autres produits (à préciser)					
TOTAL DES PRODUITS					
RESULTAT D'EXPLOITATION					

*frais non pris en charge par la subvention

NB :

Si le cluster candidat est retenu, le budget prévisionnel fourni pourrait faire l'objet de modification dans la perspective de l'intégrer dans le contrat-programme Etat/cluster.

